



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 30 mars à 11h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUDA, Marie-Edith MACE Messieurs Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVOU, Teddy REGNIER, Guillaume PERRIN, Jean-François RICHEUX, Thierry LE BIHAN, Marcel LE MOAL, Jean RONSIN.

Pouvoir : De Mme Flavie BOUKHENOUDA à Monsieur Michel DEMOLDER, de Monsieur Georges DUMAS à Monsieur Boivent, De Monsieur HERVIOU à Monsieur PITRE

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Rémi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 5

Nombre de Membres du Comité votants : 8

Lors de la séance du 23 mars 2023 du Comité Syndical du SMG-Eau 35 convoqué également le 15 mars 2023, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Comité est donc convoqué pour la deuxième fois, sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-12 du CGCT.

Date de la convocation : le 24 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE

N°23/03-06 Compte Administratif 2022

Comité syndical du 30 mars 2023

N°23/03-06 Compte Administratif 2022

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 17 mars 2022 adoptant le budget primitif,

Vu la décision modificative prise par le Comité Syndical réuni le 8 décembre 2022

Vu la délibération n°23/03-07 du comité syndical, portant sur l'adoption du compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale pour l'exercice 2022 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 15 juillet de l'année 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical a procédé à la désignation de Monsieur Michel DEMOLDER 1er vice-président du SMG_Eau35 ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit : Les principaux chiffres sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	6 577 819,93	9 001 287,56	26 127 036,93	28 550 504,56
Section d'investissement	36 847 600,18	13 088 144,95	8 705,19	- 23 750 750,04
Total Cumulé	43 4254 20,11	22 089 432,51	26 135 742 ,12	4 799 754,52

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement - 23 750 750,04€
Fonctionnement +28 550 504,56€
Total 4 799 754,52€

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 30 mars 2023

Le Président,

Joseph BOIVENT

